

Travo, Bat. Centre médical

20240 VENTISERI

Tél : 04.65.40.42.16

contact.tafani@20079.notaires.fr

Chambre départementale des notaires
1 maison bonaparte
19 Cours Général Leclerc
20000 AJACCIO

Ventiseri, le 25 mars 2026

MARIE DEROSI VEUVE VALLI
1002005 /TF /JCL /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur votre journal, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître François TAFANI le 20 mars 2026.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître François TAFANI

Commune de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud)
AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 20 mars 2026

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, notaire à VENTISERI, (20240) Travo,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du requérant :

Monsieur Jean VALLI

Né à PORTO-VECCHIO (20137) le 5 juillet 1958.

Désignation du bien :

Un ensemble immobilier situé à PORTO-VECCHIO (20137), 1 rue Abbatucci, cadastré section AE numéro 200 pour une contenance de 66ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis.

Le notaire.

Adresse mail de l'étude : francois.tafani@notaires.fr